Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230628-2023_0160-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 juin 2023
Extrait des délibérations n°13

Date de convocation : le 21 juin 2023. Date d'affichage : le 21 juin 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 28 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.
➢ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56 Présents : 46 Pouvoir (s) : 2
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – CANAPPEVILLE – LE BOSC-DU-THEIL – LE TILLEUL-LAMBERT – SAINT MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	*LECOMTE Béatrice – Excusée*
CANAPPEVILLE	*DUVAL Laurence – Excusée –* POUVOIR : Martine SAINT LAURENT- HOUETTEVILLE	*SERGENT Agnès - Excusée*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	*DAUTRESME Thierry*
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth - Excusée*
ECQUETOT	LONCKE Didier	*RICHARD Didier*
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise - Absente*
EPEGARD	DEMARE Pascal	*PAYAN Jean-François*
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	*BRIOSNE Maurice*
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	*SOENEN Bruno - Excusé*
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*DUGORD Jean-Pierre - Excusé*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine - Excusée*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGUY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	*PILETTE Gérard - Excusé*	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	*VALLEE Laurent - Excusé* *RECULARD Sandrine - Excusée* *BERTHELIN Giovanni - Excusé*	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DAVOUST Francis – LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier. *DETAILLE Edouard – Excusé :* POUVOIR Francis BRONNAZ *LEVAVASSEUR Katiana – Excusée* *LOPEZ Brigitte – Excusée*	
LE TILLEUL-LAMBERT	*GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Excusé*	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial - Excusé*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie – Excusée*
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry*
ST MESLIN-DU-BOSC	*BONNEAU Christian - Absent*	*JOUEN Eric - Absent*
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	*MORISSET Maryse – Excusée*
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	*CHOMONT Hélène - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann - Excusé*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 03 JUIL. 2023

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230628-2023_0160-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°13

RESSOURCES HUMAINES
Objet : Situation en matière d'équité et bien-être au travail – Rapport annuel 2023 et mise à jour du plan

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle. Au-delà de l'état des lieux, il comporte également « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles ».

Désormais soumise à cette obligation, la communauté de communes du pays du Neubourg (CCPN) a choisi d'adopter une approche large du problème, en œuvrant en faveur de l'égalité professionnelle entre les sexes, et plus largement, en luttant contre toutes les formes de discrimination et de violence au travail. C'est dans cet esprit que le plan d'actions de la CCPN, mis en place sur la période 2021/2023, a été mis à jour en concertation avec les représentants du personnel.
Les modifications apportées au plan sont les suivantes :
- le suivi des actions mises en place en 2021 et 2022,
- une nouvelle action pour garantir le bien-être au travail sera mise en place sur 2023,
- intégration de nouveaux indicateurs.

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-1-2 et D 2311-16,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 26 juin 2023,
Vu la délibération n°4 en date du 27 septembre 2021 portant sur le plan d'action « équité et bien-être au travail 2021-2023,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 juin 2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- prend acte du rapport annuel 2023 dressant le bilan en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité pour l'année 2022 (cf. pièce annexe),
- prend acte de la mise à jour du plan d'action « équité et bien-être au travail » 2021-2023 (cf. pièce annexe),
- autorise le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

Date de publication : 03 JUIL. 2023